

# Armée de Terre : choix du « Patroller » comme futur système de drones tactiques



Le groupe français Safran va réaliser le programme « Système de drones tactiques » (SDT), en s'appuyant sur le « Cluster Patroller » (groupement de petites et moyennes entreprises de hautes technologies) et la société allemande Ecarys, spécialisée dans les moto-planeurs et les avions légers.

Le contrat a été signé le 5 avril 2016 à Montluçon, sur le site de la société SAGEM (groupe Safran), par la Direction générale de l'armement. Le programme SDT a été présenté à la presse, le 13 avril à Paris, par le général de division Bernard Barrera, sous-chef d'état-major Plans/Programmes de l'armée de Terre.

**Le contrat.** Selon le ministère de la Défense, Safran va livrer 2 systèmes opérationnels, composés chacun de 5 vecteurs aériens de type « Patroller » (*photo*), 2 stations sol pour le pilotage et le contrôle des drones et des moyens de communication. Le contrat inclut : un système de 4 vecteurs aériens et 2 stations sol pour la formation et l'entraînement en métropole ; le système de soutien ; le maintien en condition opérationnelle des systèmes pendant 12 ans. Ces matériels remplaceront les « Systèmes de drones tactiques intérimaires » (SDTi), en service depuis 2004 au 61<sup>ème</sup> Régiment d'artillerie de Chaumont. Le programme SDT

offrira une plus grande endurance, des images de meilleure qualité et une capacité de recherche plus efficace, grâce à une conception multi-senseurs. Il pourra en effet emporter simultanément deux charges utiles totalisant 250 kg : l'une avec des moyens optique/infrarouge/laser et radar utilisable dans un premier temps ; l'autre de guerre électronique, susceptible de se substituer au radar.

**Le programme SDT.** Le drone tactique (SDTi puis SDT) présente une forte réactivité au plus près de la manœuvre, en renseignant le chef d'un groupement tactique interarmes ou d'une brigade interarmes, explique le général Barrera. Il effectue des missions de reconnaissance de terrain, d'axes et d'itinéraires, d'observation, de surveillance et de détection, localisation et désignation de cibles. Le SDT, rapide et pratique, rejoindra en une demi-heure sa zone de 150 km de diamètre et pourra y rester plus d'une dizaine d'heures à 1.900 m d'altitude. Avec des livraisons en 2018 et 2019, les SDT entreront en service opérationnel en 2020, date de retrait des SDTi. Le SDT complète les drones au contact (DRAC) et MALE (moyenne altitude longue endurance). Le DRAC, auquel succèdera le SMDR (système de mini-drone de reconnaissance), constitue les jumelles déportées du combattant pour les missions de reconnaissance et d'appui renseignement après un accrochage ou une embuscade. Lançable à bout de bras et destiné aux armes de mêlée et aux forces spéciales, il évolue pendant 2 heures à 100 m d'altitude sur une zone de 15-20 km de diamètre. Le SMDR, dont 30 exemplaires seront livrés en 2018, permettra de voir, par exemple, les manœuvres d'un groupe adverse. Le drone MALE Harfang, déployé en Afghanistan, puis le Reaper en service dans la bande sahélo-saharienne et, à terme, le drone européen assurent des missions de surveillance et de reconnaissance dans la profondeur. Volant à 3.500 m d'altitude sur une zone de 1.000 km de diamètre, ils permettent l'anticipation des menaces d'un théâtre d'opération, le ciblage d'objectifs et l'évaluation des effets d'une action. A terme, les drones pourront effectuer des vols d'entraînement dans des « espaces ségrégués » au-dessus du territoire national. Des recherches sont en cours sur les mesures de sécurité à prendre.

## **Loïc Salmon**

Le 61ème Régiment d'artillerie (drones et imagerie)

Forces spéciales : outil complémentaire des forces conventionnelles

Drones et robots en mer : toujours garder l'homme dans la boucle de décision